

Ce mercredi 13 mars s'est déroulé le 1^{er} CTR-DGA de la nouvelle mandature, sous la présidence du Délégué général pour l'armement Joël Barre.

La CGT a lu la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur le Délégué,

Mesdames et messieurs,

Lors du dernier CTR DGA de la mandature précédente, les organisations syndicales demandaient une suspension de séance suite à des soucis de communication avec l'administration, la CGT s'étonne que ce jour même, le module « dialogue social » normalement au programme de la Formation d'Adaptation à l'Emploi à destination des TCT et ICT nouvellement embauchés ne sera finalement pas présenté ...

Pour ce premier CTR de la nouvelle mandature, plusieurs points seront soumis au vote, dont le renouvellement du CHSCT de réseau DGA et du CHSCT spécial de réseau SQ ; restant tout à fait opposée à leur fusion avec les Comités Techniques comme préconisé dans le rapport CAP2022, la CGT votera donc favorablement pour le maintien de ces instances grâce auxquelles la satisfaction des revendications a permis des avancées au sein de notre institution (télétravail, droit à la déconnexion, etc.).

Un autre point soumis au vote est la mise en place des GT issus du CTR DGA. Des réunions informelles ont déjà eu lieu concernant le GT ICT et le GT DT afin d'établir des listes de sujets à aborder. Concernant le GT DT, celui-ci nous a laissé un goût un peu amer ; à peine la liste des thèmes était-elle établie que déjà l'administration en était à comptabiliser le nombre d'heures qu'il lui faudrait y consacrer, pas très encourageant tout ça... mais ce GT informel aura au moins eu le mérite de faire prendre conscience qu'il est indispensable et urgent de créer un nouveau GT dédié aux sujets relevant des ressources humaines.

Parmi les autres sujets abordés aujourd'hui, il y a l'incontournable Plan Stratégique des Ressources Humaines (PSRH). La DGA prévoit +500 ETP d'ici 2023 et le recrutement de 145 personnels en 2019. Si l'on peut se réjouir de la reprise des recrutements à la DGA pour atteindre un objectif comptable et pallier en partie les nombreux départs à la retraite d'ici 2023, doit-on pour autant oublier que le recours aux contractuels devient quasi systématique et que la DRH-MA persiste à autoriser avec parcimonie l'embauche de fonctionnaires et d'ouvriers. La transformation de la DGA « essais et expertise » vers une DGA « expertise et ingénierie » se déroule lentement mais inexorablement. Le pari, qu'en transférant l'argent et la compétence vers des industriels, la France et l'Europe garderont une autonomie stratégique nous paraît illusoire. Pour la CGT, il faut revoir le dogme de la société d'ingénierie et donc prévoir l'embauche de personnels de niveaux II et III sinon les pertes de compétences déjà constatées ne vont que s'amplifier. Actant dans les années à venir la perte de souveraineté et d'influence de la France au niveau international.

Qu'en sera-t-il de la place des ICT à la DGA avec les propositions d'évolution statutaire du corps des IEF (recrutement à bac+5 en particulier) ? Quel sera l'impact pour la DGA, des embauches en CDD pour les nouveaux contractuels au MINARM, après avoir gagné la bataille du CDI pour les TCT et ICT ?

Devant se plier aux orientations stratégiques du ministère, les missions nouvelles ou renforcées de la DGA sont l'Intelligence artificielle, la protection-sécurité, la cyber défense et le soutien à l'export. Dans ce contexte, des ajustements d'effectifs seront bien sûr nécessaires avant la fin de l'année au titre de « DGA Evolution » pour coller au plus près de la réalité de terrain, mais pour la répartition des effectifs dans les centres, s'agira-t-il de déshabiller Pierre pour habiller Paul ?

Au regard de l'accroissement de la charge d'activité avec la nouvelle Loi de Programmation Militaire, nombre de compétences apparaissent en tension. Les métiers du soutien (FGL) continuent de subir la réduction des effectifs : plus de 10 % à l'horizon 2023. Cette situation engendre stress et mal-être au travail à tous les niveaux. La décroissance ou stagnation des effectifs annoncée à l'horizon 2023 pour certains métiers n'est guère plus rassurante.

Sur le site de DGA EM à Biscarrosse, il est question de supprimer le détachement des sapeurs-pompiers de Paris ; Quelle prise de risque ! A quelques mois d'un tir Balistique partant du sol, à quelques mois de tirs de fusée sonde décollant de la même enceinte, il est inconcevable de se passer de tels professionnels de l'incendie et des risques s'y associant : pyrotechnie, incendies de forêt, dangers pour la population résidentielle. Faire des économies sur le dos de la sécurité des biens et des personnes ce n'est pas le crédo de la CGT. Stoppez cette vue technocratique et comptable du soutien aux essais !

La démarche de simplification des processus DGA engagée en 2018 visant à améliorer notre fonctionnement interne suit son cours et l'enquête menée auprès des personnels tend à prouver qu'il était temps de s'y intéresser ; malgré tout, la CGT ne peut que constater encore une fois que nombre des irritants d'aujourd'hui sont la conséquence de la déflation des effectifs dans les métiers du soutien et des ressources humaines.

Pour la CGT, l'embauche de personnels de niveaux II et III devient primordiale pour assurer un fonctionnement correct de la DGA et ainsi stopper le report croissant sur des personnels de tous niveaux dont ce n'est pas le métier premier de tâches souvent chronophages et dont l'intérêt est à démontrer.

Le 7 mars dernier, la ministre des Armées a présenté le plan mixité qui doit permettre à terme de renforcer la présence des femmes au sein de notre ministère, comment la DGA compte-t-elle s'y prendre pour « recruter, fidéliser et valoriser » ces femmes ?

Le manque de politique nationale industrielle avec ces effets négatifs sur la qualité des produits fournis nous prouve que la DGA doit rester « le juge de paix » entre les industriels et les Forces afin de garantir la sécurité d'utilisation des matériels pour les forces armées.

Les embauches à venir, tous statuts confondus, doivent se faire dans l'optique d'une DGA autonome et capable de fournir des prestations techniques sans avoir recours à l'externalisation.

Nous vous remercions de votre attention

Balard le 13 mars 2019 »

Après lecture de l'ensemble des déclarations liminaires des organisations syndicales, le Délégué a immédiatement pris la parole pour nous répondre :

- + Concernant le « dialogue social », le Délégué nous redit qu'il y est très attaché et convaincu de sa nécessité : « la DGA c'est (*quand même*) 80 % de personnels civils » ...
- + Pour ce qui est de notre interrogation au sujet du maintien des essais, le Délégué rappelle que les missions de la DGA ont été confirmées par la nouvelle LPM et qu'il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir ; La CGT s'interroge cependant sur la part belle qui risque d'être faite aux industriels et elle militera pour que la DGA puisse continuer à qualifier en interne, l'intégralité de tous les systèmes de combat ;
- + Des améliorations dans le soutien même si pas aussi rapides que la DGA le voudrait ;
- + Recrutement de fonctionnaires et d'ouvriers : les règles sont fixées par la DRH-MA. Le Délégué indique que le recours aux contractuels se justifie par le besoin de compétences non disponibles chez les fonctionnaires et ouvriers ; La CGT ne peut cautionner ce propos quand on sait que sur certains postes normalement occupés par des OE (pilotes d'essais par exemple), ce sont des TCT que l'on embauche pour des salaires moindres ;
- + Évolution du corps des IEF en cours d'examen; La CGT attend des réponses positives pour les IEF sans que cela ait un impact négatif sur les personnels ICT ;
- + La CGT se félicite que le Délégué se soit, lui aussi, inquiété de voir partir la brigade des sapeurs-pompiers de Paris du site de Biscarosse ; Alertée par la DGA, Madame la ministre a par la suite également exprimé son désaccord sur le retrait de cette unité auprès des autorités compétentes, affaire à suivre ;
- + À propos de la mixité souhaitée par la ministre, le Délégué indique que la DGA n'est pas la plus mal placée, mais que bien sûr on peut faire encore mieux. Pour la CGT, ce n'est pas « on peut » mais « on doit » mieux faire. La CGT demande qu'un plan d'action soit établi en ce sens.

L'ordre du jour a ensuite été déroulé :

- + La CGT signale que l'article 23 du règlement intérieur du CTR DGA n'est pas à jour car il ne cite pas le décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ; Le projet a été adopté à l'unanimité ;
- + La CGT a voté pour la mise en place de GT issus du CTR DGA et pour la reconduction du GT DT (voir déclaration liminaire à ce propos, le directeur technique de la DGA F.Coté indique qu'il faudra certainement tenir des réunions sur la journée si on veut tout traiter.) ;
- + La CGT a voté pour le renouvellement du CHSCT de réseau DGA, et pour celui du SQ dont elle se félicite de la reconduction ;
- + « DGA Evolution » :
 - ✓ mise en place en mars du cluster d'innovation pour la défense NRBC sur le site de DGA MNRBC à Vert-le-petit, d'autres sont à venir sur Bourges et Bruz ;

- ✓ Agence d'Innovation de Défense (AID) : recrutement en cours pour atteindre la cible des 96 personnels (actuellement l'effectif est de 82 personnels) ;
- ✓ cohérence capacitaire : le Délégué espère que le plateau COCA-SPSA sera opérationnel en mai ;
- ✓ conduite des opérations : l'instruction 1516 NG est effective mais n'a pas encore pu être publiée au bulletin officiel des armées suite à un bug informatique. La CGT demande si une estimation des délais pour la mise à jour de la fresque de l'Ingénierie Système et des documents afférents a été faite et combien de ressources en personnels cela nécessitera-t-il ? Il nous est répondu que la façon actuelle de travailler ne change pas fondamentalement, que c'est plus une adaptation donc pas de grands bouleversements pour les architectes en particulier. Un point sera fait au prochain CTR DGA ;
- ✓ création du service des systèmes numériques de l'armement (S2NA) effective au 1^{er} janvier 2019 ; Reprise du portefeuille de services informatiques transférés par les centres et mutations des agents jusqu'à fin juin **et non plus fin mars comme prévu**, sans qu'aucune explication ne soit donnée sur ce décalage calendaire ;

✚ Plan Stratégique des Ressources Humaines (PSRH) : La CGT a dit ce qu'elle en pensait dans sa déclaration liminaire ; Au prochain CTR DGA, on y verra plus clair pour ce qui est des compétences critiques à préserver ...

✚ UM Socle Numérique (UM SNum) : L'arrêté relatif à la création de l'UM SNum nous est présenté. Le Délégué indique que c'est une opportunité à saisir et qu'il s'agit d'une reconnaissance du savoir-faire de la DGA (cf. mission Intradef confiée à DGA MI) ... il est prévu plus de 300 ETPE à l'horizon de juillet 2021 (dont 190 pour la DGA) ; Aujourd'hui 50 postes sont déjà pourvus par la DGA et 35 par la DIRISI. A la question de la CGT concernant le casernement des personnels de l'UM SIO mutés vers la nouvelle UM et des nouveaux embauchés, il est répondu qu'ils resteront au même endroit mais seront regroupés, l'effectif de l'UM SNum ne devant pas évoluer sur le site de Balard, il n'y a donc aucun souci de casernement. Suite aux nombreuses interrogations des organisations syndicales concernant les personnels mutés et pour nous convaincre que le Plan d'accompagnement des Restructurations (PAR) ne s'applique pas, une réunion multilatérale (sous l'impulsion du Délégué) sera organisée ultérieurement. La CGT fait remarquer qu'il y a eu une Commission Locale de Restructuration (CLR) lors du rattachement du CTSI au S2NA, alors pourquoi pas pour la création de l'UM SNum ? Le DRH B. Laurensou répond que la création de l'UM SNum est différente de celle du S2NA car il y a ni changement de poste ni délocalisation, il s'agit d'une transformation d'une UM en une autre, ce n'est donc pas une restructuration ... une CLR n'est donc pas nécessaire, néanmoins une information sera faite aux agents concernant le transfert. N'étant pas d'accord sur le traitement réservé aux personnels mutés, la CGT s'est donc abstenue sur ce projet d'arrêté. Le texte sera également présenté au prochain Comité Technique Ministériel puisqu'il concerne une transformation de la DGA.

Ce premier CTR DGA de la nouvelle mandature a posé les bases de travail pour les années à venir. Même si l'horizon s'éclaircit du côté des recrutements, pour la CGT, l'embauche de fonctionnaires et d'ouvriers d'état reste indispensable pour tenir la maison DGA. De même, la CGT mènera à bien sa revendication quant à la répartition des essais entre les forces, les industriels et la DGA, cette dernière doit rester le juge-arbitre.

La CGT vous informe que le prochain CTR DGA est prévu le mardi 02 juillet et qu'une journée d'action pour toute la fonction publique, à l'appel de plusieurs organisations syndicales est prévue le jeudi 9 mai pour lutter contre le démantèlement des services publics.

La CGT appelle tous les salariés de la DGA à se joindre à ce mouvement.

Délégation CGT : Katty Larbouillat (DGA MNRBC), Didier Brunes (DGA TT Angers), Thierry Delisle (DGA TH), Vincent Renaut (DGA S2A Val de Rueil)